



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

ÉLECTIONS 2022 – VOTES PAR PROCURATION

élections présidentielles :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

élections législatives :

- le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour.

Afin de faciliter la démarche du vote par procuration, elle peut être faite au moyen :

- d'un formulaire administratif,
- de la téléprocédure "maprocuration", à **privilégier avec le lien** :
<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

La communauté de brigades de BRANTÔME-EN-PÉRIGORD tiendra des permanences de la manière suivante :

- à la brigade de **Mareuil le mercredi après-midi** (14H00-18H00),
- à la brigade de **Brantôme le mardi après-midi** (14H00-18H00)
et le **vendredi matin** (08H30-12H00).

Pour les demandes de procurations aux domiciles des personnes ne pouvant se déplacer, prendre rendez-vous par :

- téléphone au **06.47.09.82.44**.
- courriel à l'adresse : cob.brantome-en-perigord@gendarmerie.interieur.gouv.fr

maprocuration.gouv.fr
Faire sa demande de procuration en ligne,
c'est possible !

- 1**
Effectuez votre demande en ligne et **conservez la référence à 6 caractères**
- 2**
Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, **mun(e) de votre référence à 6 caractères et d'une pièce d'identité**
- 3**
Recevez la confirmation de votre procuration par courriel
- 4**
Prévenez la personne à qui vous donnez procuration